

2012_A039

**OBJET : Aménagement du territoire - Parc relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 -
Approbation du bilan de la concertation**

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSEDMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CLOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Parc relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 - Approbation du bilan de la concertation

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2011_A201 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, la Communauté du Pays d'Aix a défini les modalités et lancé la concertation concernant le parc relais Krypton et le franchissement de l'autoroute A8, sur la commune d'Aix-en-Provence, quartier du Pont de l'Arc.
Il s'agit à présent d'adopter le bilan de cette concertation et le projet en résultant.

Exposé des motifs :

La programmation de pôles d'échanges ferroviaires et le développement de l'intermodalité sont au premier rang des préoccupations de la Communauté du Pays d'Aix.

Elle s'inscrit dans une stratégie de développement des infrastructures de transports qui vise à réduire la part modale de la voiture dans les déplacements en encourageant l'usage des transports collectifs et des modes doux de déplacements.

Ainsi la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans un programme visant à tripler la capacité de l'actuel parc relais Krypton (commune d'Aix-en-Provence, quartier du Pont-de-l'Arc).

Ce projet comprend les éléments de programme suivants :

- **Réalisation d'un parc en silo de 900 places, (en lieu et place de l'actuel parc-relais de 300 places),**
- **Réalisation d'une gare routière de 8 quais et 4 emplacements de régulation,**
- **Réalisation d'un pont autoroutier sur l'A8 réservé aux transports en commun, cycles et piétons.**

Il est un élément d'un système plus large, composé du projet de la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence, du pôle d'échanges de Plan d'Aillane aux Milles et du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) qui va connecter ces pôles majeurs de rabattements, par un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Enfin, le projet Krypton s'inscrit aussi dans le cadre plus large du Plan Campus initié par l'Etat en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.

Vu l'importance de cette opération dont les travaux sont estimés à 17,5M€ HT, il est nécessaire, en vertu de l'article R300-1 du Code de l'urbanisme, d'organiser une concertation préalable sur ce projet.

Cette concertation, dont les modalités ont été définies par la délibération 2011_A201 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011, a été réalisée sous la forme d'une exposition composée de panneaux expliquant l'opération et ses objectifs. Elle s'est déroulée à la mairie annexe du Pont de l'Arc à Aix en Provence du 2 janvier 2012 au 29 février 2012.

Cette exposition a été notamment annoncée par voie de presse dans des articles du quotidien La Provence en date des 17 et 29 janvier 2012, et des spots radio sur Radio Maritima.

Bilan de la concertation :

Un bilan de la concertation effectuée entre le 2 janvier et le 29 février 2012 a été réalisé. Il recense l'ensemble des remarques des populations concernées par le projet, émises sur le registre de concertation mis à disposition pendant deux mois à la mairie annexe du Pont de l'Arc.

Concernant le projet dans son ensemble:

Les contributions plébiscitent dans leur grande majorité la réalisation d'un équipement d'ampleur visant à désengorger le quartier des facultés de la circulation automobile qui le paralyse aujourd'hui. C'est le cas des présidents

des CIQ des Facultés, Aix Grand Ouest, de la présidente de l'association des résidents du quartier de la gare et de particuliers.

Une interrogation revient cependant sur la taille du parking prévu (900 places). En effet, la densification des constructions dans le quartier du Pont de l'Arc et la réalisation future du bus à haut niveau de service dans le quartier des facultés conjuguée à la suppression de places de stationnement sur son itinéraire font craindre que le projet soit sous dimensionné.

Enfin, une réflexion évoque l'augmentation du bruit sur le quartier du Montaigu, due à la réflexion apportée par la création il y a quelques années du mur anti-bruit le long de l'autoroute côté facultés.

Il convient de rappeler que le Krypton est un maillon du dispositif de parcs relais autour d'Aix-en-Provence, et qu'il n'a pas vocation à accueillir seul l'ensemble des automobilistes entraînés à se garer en périphérie du fait de la piétonisation de certains quartiers ou de l'apaisement d'autres. Parallèlement au projet Krypton, le parc relais Malacrida sera réalisé et livré en 2013, et d'autres équipements de ce type sont à l'étude au sud de la ville.

Ainsi, la réalisation d'un parc relais de 900 places sur le site du Krypton répond à la fois au besoin de créer des places de parking en périphérie, et à la mesure nécessaire pour un équipement, qui, si sa capacité augmentait, viendrait à générer par lui-même des difficultés de circulation dues à la concentration de véhicules en un seul point.

Il faut également ajouter qu'une gare routière est annexée au projet, de façon à favoriser l'accès à Aix en Provence en transports en commun, et offrir ainsi une alternative pour les habitants disposant d'une ligne de car à proximité de chez eux.

Concernant le bruit de l'autoroute, la solution doit être recherchée avec Escota, gestionnaire de ce tronçon de l'A8, le projet Krypton, malgré sa proximité, n'étant pas générateur de cette nuisance et ne l'aggravant pas.

Concernant le pont de franchissement de l'autoroute A8 :

Plusieurs contributions se félicitent de la réalisation de cet ouvrage réservé aux transports en commun et aux modes actifs. Il est même demandé à ce que ce pont soit réservé aux bus urbains, piétons et vélos. Le public s'interroge sur le

dispositif permettant de réserver l'accès au pont aux transports en commun par rapport aux voitures. Deux contributions relèvent également la possibilité de couvrir la partie piétonne du pont ou de l'abriter et une dernière la nécessité d'y mettre un éclairage non vulnérable au vandalisme.

La réalisation de cet ouvrage répond à la nécessité, pour augmenter la qualité de service des liaisons entre le Krypton et le centre ville, en passant par le quartier des facultés, de fiabiliser le temps de parcours des navettes. Aussi, le Maître d'Ouvrage réaffirme ici la vocation de ce pont, à savoir ne servir qu'aux transports en commun et aux modes actifs. En effet, ce projet s'inscrit dans une logique globale de piétonisation du centre ville, d'apaisement des quartiers adjacents d'un point de vue circulatoire, et de développement de la qualité des transports en commun. Il sera suivi par la réalisation du bus à haut niveau de service, permettant ainsi à terme, une circulation complète en site propre pour relier le centre ville.

Le dispositif qui sera mis en place à l'entrée nord du pont, est un contrôle d'accès qui ne se déclenchera que lors de l'approche d'un véhicule de transports en commun autorisé. Ce système pourra toutefois être étendu aux véhicules de secours ou ces forces de l'ordre.

Enfin, l'ensemble du projet est conçu pour durer et minimiser la maintenance. A ce titre, le dispositif d'éclairage du pont fera l'objet d'une attention particulière. De même, il sera étudié la possibilité que le pare pierre de l'ouvrage offre également une protection au vent pour les vélos et piétons.

Concernant la gare routière et le parking :

Les contributions abordant ces thèmes soulignent la qualité architecturale du projet. Une intervention relève toutefois la nécessité de bien dimensionner l'auvent abritant les voyageurs de la gare routière, une autre indiquant que de par sa position, le parc relais masquerait la colline du Montaignet.

Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, outre les qualités fonctionnelles du projet, a également récompensé une proposition architecturale sobre et de qualité, adaptée à la nature de l'objet à réaliser. Bien entendu, le dimensionnement de l'auvent voyageur sera vérifié attentivement.

Enfin, afin de permettre la réalisation de 900 places de stationnement, couplées à une gare routière, il fallait un bâtiment sur plusieurs niveaux. Toutefois, le projet choisi, en prenant le parti de réaliser la gare routière à

l'extérieur du parking, contribue à minimiser le volume du bâtiment, et à réduire ainsi son impact sur le paysage environnant. La partie paysagère sera également particulièrement soignée, de façon à favoriser l'insertion du projet dans son environnement.

Un intervenant pose la question du maintien du stationnement pendant les travaux.

Afin d'assurer une continuité du service, même pendant les travaux, il a été demandé au maître d'œuvre de conserver un parking de 150 places pendant le chantier. Ce parking provisoire va prendre place sur la future plate forme de la gare routière.

Concernant la circulation :

Plusieurs contributions posent la question de l'évolution de la circulation dans le quartier du Pont de l'Arc, déjà saturée notamment au niveau de l'échangeur autoroutier. Est également évoquée la question des cheminements piétons et vélos dans la perspective du développement du Campus au sud de l'Arc.

Comme il a été indiqué, le projet de parc relais Krypton est un maillon d'un dispositif très large de restructuration de la circulation et des transports en commun sur Aix en Provence, et particulièrement dans les quartiers sud. Ainsi, l'échangeur du Pont de l'Arc va-t-il être reconfiguré, en supprimant les giratoires existants de part et d'autre de l'A8. Cela permettra de réguler le trafic automobile. Par ailleurs, l'avenue de l'Arc de Meyran va être mise à double sens pour la circulation générale, avec création d'un giratoire à proximité du parc relais.

Ces mesures vont permettre d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer une bonne desserte du parc relais. Il s'agit en effet de gérer les 900 véhicules susceptibles de venir y stationner, en précisant toutefois qu'il ne s'agit pas là de 900 voitures supplémentaires, mais de la circulation qui jusqu'ici va dans le quartier des facultés pour tenter d'y trouver une place de parking, alors qu'à l'avenir, elle sera arrêtée au sud de l'autoroute.

Certaines questions ont trait au projet de bus à haut niveau de service pour lequel des réunions publiques ont déjà eu lieu en mai et novembre 2011, et qui fera l'objet en son temps d'une concertation spécifique.

Concernant l'évolution du réseau de cars et bus, le Conseil Général des Bouches du Rhône, a lancé une étude visant à préciser quelles seraient les

lignes qui s'arrêteront au Krypton, et pour lesquelles les passagers seront acheminés en ville par des navettes urbaines.

Les circulations des modes actifs ont été conçues de façon à ce qu'elles soient au maximum sécurisées, par une séparation des flux motorisés des piétons et vélos. Ces cheminements respectent également les normes d'accessibilité. Leur tracé permettra à l'avenir, par la création d'un ouvrage sur l'Arc, en continuité de l'impasse bordant le Krypton, une liaison continue entre l'actuel quartier des facultés et le développement du Campus au sud.

Enfin, pour répondre à une interrogation sur le planning des travaux, il est prévu le démarrage des travaux du pont fin 2012, du parking et de la gare routière début 2013. Le projet doit être livré début 2014.

Il est également à noter une intervention sur l'urbanisation qui se développe dans le quartier des facultés en relation avec le Plan Campus. Le Maître d'Ouvrage réaffirme sa volonté d'offrir une alternative au stationnement dans ce quartier par la réalisation du nouveau parc relais Krypton et sa liaison directe avec le campus.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2011_A201 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les modalités et le lancement de la concertation ;

VU l'information du Bureau communautaire du 23 février 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation relative au projet de parc relais Krypton et de franchissement de l'autoroute A8 à Aix en Provence.
- DECIDER** la poursuite de cette opération sur la base des orientations définies à l'issue de cette concertation, telles que décrites ci-dessus.
- AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter le lancement des procédures d'enquêtes réglementaires nécessaires à cette opération,

-AUTORISER Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération, et à signer les conventions en résultant.

Annexe 1 : Plan de situation du projet Krypton



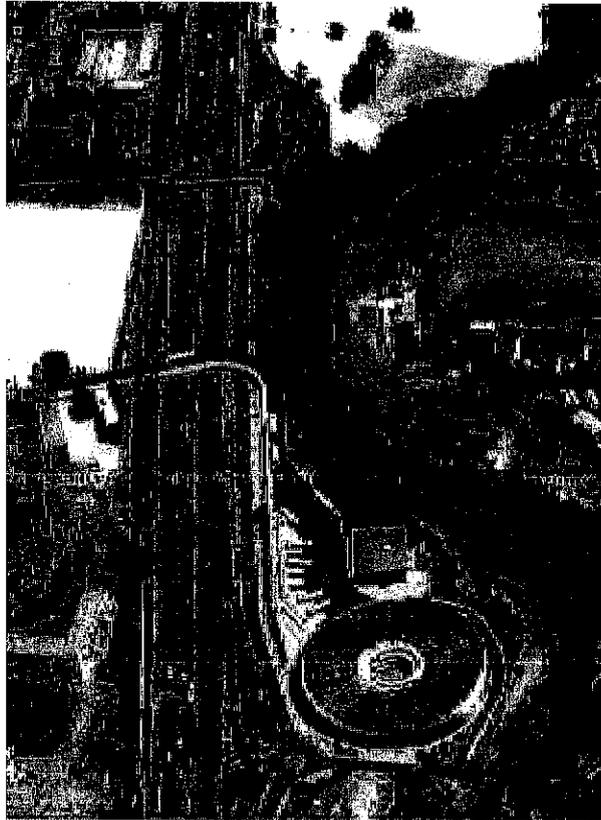
Source :

Figure 1 : plan de situation par rapport au centre-ville



Source :

Figure 2 : plan de situation dans l'environnement proche



Vue du parc relais, de la gare routière et du franchissement de l'A8



Vue de la façade du parking

**OBJET : Aménagement du territoire - Parc relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 -
Approbation du bilan de la concertation**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 MARS 2012

